La Cinquième République (B1)

→ Réponses libres

- Connaissez-vous le nom d'un président français ? Que savez-vous de lui ou d'elle ?
- Avez-vous déjà entendu parler de la Ve République ? Qu'en savez-vous ?

CONTEXTE

- **Quels événements ont marqué la France aux 20ème et 21ème siècles ? Effectuez des recherches si nécessaire.**

 → Réponses libres

COMPRÉHENSION AUDIOVISUELLE

Titre : C'est quoi, la Ve République ?
Source : 1 jour 1 actu
Date : 06 avril 2017
Durée : 01:42 min

- **Visionnez la vidéo et répondez aux questions.**

1. Vrai ou Faux ? Justifiez avec une phrase du document.
 a. Dans une République, c'est le peuple qui choisit ses représentants. ☑ Vrai ☐ Faux
 b. La République existe en France depuis moins de 100 ans. ☐ Vrai ☑ Faux
 c. Tous les politiciens sont satisfaits du fonctionnement de la Cinquième République. ☐ Vrai ☑ Faux
2. Citez un pouvoir du Président sous la Cinquième République.

 Il nomme le Premier ministre ; il est le chef des armées ; il peut dissoudre l'Assemblée nationale.
3. Qui a créé la Cinquième République ? En quelle année ?

 Charles de Gaulle, en 1958.

Titre : Qui fait la loi en France ?
Source : Dessine-moi l'éco
Date : juin 2017
Durée : 03:34 min

- **Visionnez la vidéo et répondez aux questions.**

1. Vrai ou Faux ? Justifiez avec une phrase du document.
 a. Le Parlement est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat. ☑ Vrai ☐ Faux
 b. La plupart des lois viennent de l'initiative des parlementaires. ☐ Vrai ☑ Faux
 c. Le gouvernement peut faire adopter une loi sans vote du Parlement grâce au "49-3". ☑ Vrai ☐ Faux
2. La production d'une loi se déroule en trois étapes. Lesquelles ?

 L'initiative, la délibération, l'adoption.
3. Qui valide la loi à la toute fin du processus ?

 Le Président de la République.

© Marie Gatin – Cap sur le FLE – Tous droits réservés. Document réservé aux abonnés – Toute diffusion ou reproduction est interdite.

VOCABULAIRE

- **Associez chaque mot à sa définition :** *la République ; la Constitution ; le Président de la République ; le Premier ministre ; le gouvernement ; l'Assemblée nationale ; le Sénat ; le Parlement ; un(e) député(e) ; un(e) sénateur(-trice) ; une loi ; un projet de loi ; une proposition de loi ; le suffrage universel ; dissoudre (l'Assemblée)*

 a. un(e) sénateur(-trice) : Élu(e) qui siège au Sénat.
 b. la Constitution : Texte qui précise le fonctionnement de l'État.
 c. le Parlement : Ensemble des deux chambres qui votent les lois en France.
 d. le suffrage universel : Système de vote où tous les citoyens majeurs peuvent voter.
 e. une loi : Règle écrite et votée, qui s'applique à tous les citoyens.
 f. dissoudre (l'Assemblée) : Mettre fin, avant la date prévue, au mandat des députés.
 g. la République : Régime politique où le peuple choisit ses représentants.
 h. une proposition de loi : Texte de loi proposé par un ou plusieurs parlementaires (députés ou sénateurs).
 i. le Président de la République : Chef de l'État français, élu au suffrage universel.
 j. un(e) député(e) : Élu(e) qui siège à l'Assemblée nationale.
 k. un projet de loi : Texte de loi proposé par le gouvernement (le Premier ministre et ses ministres).
 l. l'Assemblée nationale : Chambre du Parlement où siègent les députés.
 m. le Premier ministre : Chef du gouvernement, nommé par le Président.
 n. le gouvernement : Ensemble des ministres, dirigé par le Premier ministre.
 o. le Sénat : Chambre du Parlement où siègent les sénateurs.

- **Complétez les phrases avec les mots de la liste précédente (faites les accords nécessaires).**

 1. En France, c'est le Parlement qui discute et vote les lois.
 2. Le Président peut dissoudre l'Assemblée nationale et provoquer de nouvelles élections.
 3. Un texte de loi proposé par un(e) député(e) ou un(e) sénateur(-trice) s'appelle une proposition de loi.
 4. La Constitution est le texte qui fixe les règles de fonctionnement de la République.
 5. Depuis la Cinquième République, tous les citoyens votent grâce au suffrage universel.
 6. Le Premier ministre est nommé par le Président et dirige le gouvernement.
 7. Dans 80% des cas, un texte de loi vient du gouvernement : on parle alors de projet de loi.

- **Complétez le texte avec les mots suivants (faites les accords nécessaires) :** *Constitution ; République ; Président de la République ; Assemblée nationale ; Sénat ; Parlement ; lois ; Premier ministre ; gouvernement ; dissoudre ; suffrage universel ; projet de loi*

 La France est une République depuis plus de 200 ans : c'est le peuple qui choisit ses représentants. Depuis 1958, elle vit sous un nouveau régime, dont les règles de fonctionnement sont écrites dans la Constitution. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct ; il nomme le Premier ministre, qui dirige le gouvernement.
 C'est le Parlement qui vote les lois du pays. Il comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Le plus souvent, ces textes de loi viennent de l'exécutif : on parle alors de projet de loi. Si un désaccord persiste entre les deux chambres, le Premier ministre peut intervenir pour le résoudre. Le Président, quant à lui, dispose d'un pouvoir important : il peut dissoudre une des chambres.

© Marie Gatin – Cap sur le FLE – Tous droits réservés. Document réservé aux abonnés – Toute diffusion ou reproduction est interdite.

COMPRÉHENSION ÉCRITE

Le Préambule de la Constitution (Articles 1 à 3)
Texte support (version en vigueur, résultant de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008)

Article 1er La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

TITRE PREMIER : DE LA SOUVERAINETÉ

Article 2 La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 3 La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Lisez le préambule de la Constitution et répondez aux questions.

1. Quels sont les quatre adjectifs qui caractérisent la République française selon l'article 1 ?
 Indivisible, laïque, démocratique, sociale.
2. D'après l'article 1, quelle égalité est garantie à tous les citoyens ?
 L'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.
3. Que dit la loi à propos de l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ?
 Elle favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.
4. Quelle est la langue de la République ? (article 2)
 Le français.
5. Décrivez l'emblème national.
 Le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
6. Quelle est la devise de la République ?
 Liberté, Égalité, Fraternité.
7. Que signifie, selon vous, "gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple" ?
 Que le pouvoir vient du peuple, est exercé par le peuple, et sert les intérêts du peuple.
8. À qui appartient la souveraineté nationale ? Par quels moyens cette souveraineté est-elle exercée ? (article 3)
 Au peuple ; il l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.
9. Qui a le droit de voter en France, selon l'article 3 ?
 Tous les Français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.
10. Quelles sont les trois caractéristiques du suffrage mentionnées dans le texte ?
 Le suffrage est direct ou indirect, mais toujours universel, égal et secret.
11. Quel est le rôle des partis et groupements politiques ? Quels principes doivent-ils respecter ?

© Marie Gatin – Cap sur le FLE – Tous droits réservés. Document réservé aux abonnés – Toute diffusion ou reproduction est interdite.

Ils concourent à l'expression du suffrage ; ils se forment et exercent leur activité librement, mais doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.

VOCABULAIRE

- **Associez chaque mot à sa définition :** *indivisible ; laïque ; une croyance ; décentralisé(e) ; la souveraineté (nationale) ; un référendum ; un(e) électeur(-trice) ; majeur(e) ; jouir de ses droits ; un mandat électoral ; l'égal accès ; la devise ; un parti politique*

a. un référendum : Consultation directe des citoyens sur une question, par le vote.
b. la devise : Formule courte qui résume les valeurs d'un pays (ex. "Liberté, Égalité, Fraternité").
c. majeur(e) : Qui a atteint l'âge légal pour exercer pleinement ses droits (18 ans en France).
d. un(e) électeur(-trice) : Personne qui vote.
e. indivisible : Qui ne peut pas être séparé, divisé.
f. la souveraineté (nationale) : Pouvoir suprême qui appartient au peuple dans une démocratie.
g. laïque : Fait que l'État ne favorise ni ne reconnaît aucune religion.
h. jouir de ses droits : Bénéficier pleinement de ses droits (civils, politiques).
i. un mandat électoral : Fonction obtenue à la suite d'une élection.
j. l'égal accès : Fait de donner les mêmes chances à tous, sans discrimination.
k. décentralisé(e) : Fait que le pouvoir soit réparti entre l'État central et les collectivités locales (régions, départements).
l. une croyance : Ensemble des convictions religieuses ou spirituelles d'une personne.
m. un parti politique : Organisation qui regroupe des citoyens partageant les mêmes idées et qui participe aux élections.

- **Complétez les phrases avec les mots de la liste précédente (faites les accords nécessaires).**

a. La France est un pays laïque : aucune religion n'est favorisée par l'État.
b. Pour voter en France, il faut être majeur(e) c'est-à-dire avoir au moins 18 ans.
c. Un citoyen qui vote est un(e) électeur(-trice).
d. La devise de la République française est "Liberté, Égalité, Fraternité".
e. Grâce à l'organisation décentralisée du pays, certaines décisions sont prises au niveau régional plutôt qu'à Paris.
f. En 1958, le général de Gaulle a proposé un référendum pour faire adopter la nouvelle Constitution.
g. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.

PRODUCTION ORALE / ÉCRITE

- **Production orale : comparaison** → Réponse libre

Dans votre pays, qui fait la loi ? Qui a le pouvoir exécutif ? Le régime est-il différent de la France ?

- **Production écrite : mail informel** → Réponse libre

Écrivez à un(e) ami(e) resté(e) dans votre pays pour lui expliquer, en langage simple, comment fonctionne la République française.

© Marie Gatin – Cap sur le FLE – Tous droits réservés. Document réservé aux abonnés – Toute diffusion ou reproduction est interdite.